

DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Comité du
SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM

Séance du 25 OCTOBRE 2000

Objet : L'an deux mille et le ving cinq octobre
à dix-sept heures trente

Demande de
subvention
Européenne
Communes
éligibles
"M.I.M.S."

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au
nombre prescrit par le règlement dans le lieu
habituel de ses séances, sous la présidence de
Monsieur Jean THAON

MM10/08

Présents ou représentés :

MM. THAON, BALDINI, BARBIER, DAVID, DUHALDE, FRERE,
LORENZI, MARY, OLLIE, PASCAL, REGHEZZA, SENECA, VICTOR,
ET JANIN.
MMES BELLON, DALMASSO, FAVARO, FLAVIN-COHEN, FORESTIER.

Le Président rappelle à l'Assemblée que l'action du
Syndicat est exclusivement dirigée au bénéfice des populations
défavorisées du Haut et Moyen Pays du Département des AM.

Le développement de ce service culturel notamment à
travers les interventions musicales en milieu scolaire réalisées
dans les Ecoles Primaires des centres d'enseignement s'est accru
au cours de l'année 2000 par une extension des activités dans les
autres communes grâce au recrutement d'un agent supplémentaire.

En conséquence, le Président propose de solliciter
l'Union Européenne au titre des communes éligibles à l'objectif 2,
de l'état au titre de la D.R.A.C. et de la Région, des subventions
pour la réalisation de l'opération "Interventions Musicales en
Milieu Scolaire", dont le montant est évalué à 217 600 F.

Oùï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré,
le Comité Syndical :

- 1/ sollicite au titre des communes éligibles à l'objectif 2,
des subventions au taux le plus élevé auprès de l'Union
Européenne, de l'Etat et de la Région.
- 2/ charge le Président d'effectuer toutes les démarches
nécessaires à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,
Jean THAON

